N° 2020.29.06.149

ARRÊTÉ DU MAIRE

LE MAIRE DE LA VILLE DE CARBON-BLANC,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2211-1, L2212-1 et L2213-1 à 5 ;
Vu le Code de la Route et notamment les articles R414-14, R411-25 à 28 et R411-1 à 9 ;
Vu la circulaire n°86-230 du Ministère de l'Intérieur relative à l'exercice des pouvoirs de Police par le Maire, le Président du Conseil Général et le représentant de l'Etat dans le département en matière de circulation routière ;
Vu le décret n° 91-1147 du 14 octobre 1991 relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution ;
Considérant les travaux de taille des Mûriers de Favols, avenue Vignau Anglade, rue du 11 novembre 1918 et allée de l'entre deux Mers à Carbon-Blanc, le 3 juillet 2020, réalisés par le service Technique de la ville de Carbon-Blanc ;

ARRÊTÉ :

ARTICLE 1er : Le 3 juillet 2020, le service Technique de la ville de Carbon-Blanc est autorisé à effectuer des travaux de taille des Mûriers de Favols, avenue Vignau Anglade, rue du 11 novembre 1918 et allée de l'entre deux Mers à Carbon-Blanc.

ARTICLE 2 : L'accès au Parking côté impair de l'avenue Vignau Anglade, côté pair de la rue du 11 novembre 1918 et de l'allée de l'entre deux Mers est interdit au droit des travaux (plan ci-joint).

ARTICLE 3 : Après les travaux, les arbres qui auront une montée de sève pourront détériorer les carrosseries des voitures stationnées sous les mûriers.

ARTICLE 4 : La signalisation sera mise en place et conservée par le service Technique de la ville de Carbon-Blanc conformément à la règlementation en vigueur.

ARTICLE 5 :

- Monsieur le Brigadier Chef Principal de la Police Municipale de Carbon-Blanc
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Carbon-Blanc
- Monsieur le Président de Bordeaux Métropole
- Madame la Directrice Générale des Services de Carbon-Blanc
- Monsieur le Responsable du Service Technique de Carbon-Blanc

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CARBON-BLANC, le 29 juin 2020
Pour le Maire,

MAIRIE DE CARBON-BLANC 33 - Gironde

Alain TURBY.

Arrêtés + balisage le mardi 30 Juin 2020.
(barriers / arrêtés, nuboïsme) -

Mercredi 1 Juillet et Jeudi 02 Juillet. (1)
Vendredi 03 Juillet (2)
Lundi 06 Juillet et 7 Juillet. (3)

Arrêtés choeurs

2 jours
1 jour
2 jours